



CÔTES D'ARMOR



SAMEDI 12 DECEMBRE 2015



Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique
277, rue Saint-Jacques – 75240 PARIS CEDEX 05
Véronique PROY : Tél 01 44 41 48 52 – Fax 01 43 29 96 88
Courriel : v-proy@ugsel.org – site www.ugsel.org

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Contacts

Noms :KERRIEN Jean-Pierre Directeur départemental

Tél : 02.96.43.85.15 / Fax : 02.96.44.03.84 / Courriel : ugsel22@wanadoo.fr

NEDELEC Jean Lycée Pommerit 06.82.96.71.37

Documents : Tous les documents officiels sont téléchargeables sur le site de l'UGSEL Nationale.

Accès

En venant de Rennes et de Brest sur la N12 : à la hauteur de Guingamp prendre D 767 sortie Lannion puis sortie Plouisy La Roche Derrien D 712 au 3^e rond point prendre D8 (Voir plan d'accès)

Accueil

Vendredi après-midi de 16h00 à 19h00 Lycée Pommerit 22450 POMMERIT-JAUDY Bâtiment ROUZIC (voir plan de situation)

Samedi matin de 9h00 à 11h00 (même lieu)

Lieu de compétition

Lycée Pommerit - 22450 POMMERIT JAUDY

Transports

Une navette ALLER RETOUR est possible de la **gare SNCF de GUINGAMP au Lycée et du Lycée à la gare SNCF de GUINGAMP** (le préciser sur les feuilles d'engagement).

Prix du forfait navette par personne : 5 €.

Parking

Dans l'enceinte de l'établissement

Restauration

Un service de restauration est mis en place, dans le self du lycée pour les repas du vendredi soir et du samedi midi au prix de 7 €.

Horaires vendredi de 19 h 00 à 20 h 15

 Samedi de 10 h 45 à 13 h 30

 (Voir les menus sur document joint)

Des paniers repas pour le retour le samedi soir peuvent être commandés au prix de 6 €.

Attention pas de vente de repas sur place et les repas réservés ne seront pas remboursés. Un lieu sera aménagé à l'accueil pour favoriser les échanges entre établissements sous la responsabilité des accompagnateurs.

Une buvette avec restauration rapide sera également installée sur place.

Hébergement

Un hébergement avec petit déjeuner compris est prévu sur place par le lycée.

Attention prévoir un sac de couchage, draps non fournis.

Prix : 10 € par personne

Responsable réservations Jean-Christophe PIERRE Téléphone : 06.73.52.76.78

Courriel : jeanchristophe.pierre@pommerit.fr

Pour les hébergements extérieurs au lycée chaque établissement est responsable de la réservation de ses chambres. Voir la liste des hôtels sur le site de l'Ugsel Nationale.

Droits

d'engagement

8,60 € par athlète.

<u>Primes kilométriques</u>	La prime kilométrique versée en 2015 pour la participation aux championnats nationaux est calculée sur la base de 0,020€ par kilomètre et par jeune déplacé, depuis l'établissement et jusqu'au lieu de compétition (trajet aller et retour, référence dicoroute).
<u>Questionnaire organisateur</u>	Les établissements doivent confirmer leur participation et leur nombre de participants à l'aide du formulaire figurant sur le site national pour le jeudi 3 décembre 2015 .
<u>Souvenirs</u>	Un bonnet
<u>Responsabilité</u>	Les accompagnateurs (Prof EPS, parents ou autres) ainsi que les chefs d'établissement sont directement responsables du comportement et de la tenue de leurs athlètes et de tout dégât que ces derniers pourraient causer au cours de leur séjour. De plus, l'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. En cas de problème, la réputation des établissements catholiques et de l'Ugsel en souffrirait.
<u>Service médical</u>	2 postes mis en place par la Protection Civile. Chaque établissement doit se sentir concerné par les petits gestes de prévention évitant de surcharger le poste de secours pour des petits « bobos » (trousse de secours avec pansements, désinfectant...)
<u>Lutte contre Le dopage</u>	Article 28 des règlements généraux : Les licenciés UGSEL peuvent faire l'objet d'un contrôle antidopage suivant les modalités arrêtées par le Ministère des Sports. Dans cette éventualité, il est rappelé que tout participant à un championnat national suivant ou ayant suivi un traitement médicamenteux doit pouvoir produire l'ordonnance prescrivant ces médicaments. Conformément au Code de la santé publique, article R3634-1, l'UGSEL s'est dotée d'un Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage. Ce Règlement a été adopté le 18 mars 2006. Il institue, au niveau national, un organe disciplinaire de 1ère instance et un organe disciplinaire d'appel ayant compétence pour engager toute procédure consécutive à un contrôle positif d'un(e) licencié(e) de l'UGSEL.
<u>Stand Endurance Shop</u>	Vente de tee-shirts « technique » 100% polyester, floqués pour l'occasion. Prix : 10 €
<u>Temps pastoral</u>	« Sur les pas de Saint-Yves » Animation en continu dans le hall du self.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

<u>Règlements</u>	Se référer aux règlements généraux et particuliers 2012 - 2016 CROSS-COUNTRY parus sur le site de l'UGSEL Nationale : www.ugsel.org
<u>Représentant du bureau national</u>	M. Daniel RENAUD
<u>Charte Ethique et Sportive</u>	Toute participation à un championnat national implique l'acceptation de la Charte Ethique et Sportive. (cf. page 6)
<u>Organisation de la Compétition</u>	Directeur de Réunion : Guy MAUROUARD Directeur de compétition : Jean-Pierre KERRIEN Responsable Technique : Jean NEDELEC Juge arbitre général : Serge RIGOT Juge arbitre départ : Olivier ROCK Juge arbitre Arrivée : Jean-François CHARLOT Juge responsable arrivée : Marie-Philippe BEUZEBOC Juges arbitres : Jean-Pierre GAUDIN et CO Jurys : Enseignants EPS de l'UGSEL 22 Chambre d'Appel : Liliane MAUROUARD, Brigitte PETOT et Paul GUIN Starters : CO Speakers : Yves LAURENT, Jordan STOURM, Pascal GUILLOSSON Contrôle anti-dopage : Michel et Christiane GASCARD Secrétariat : Véronique PROY et Frédéric MORY
<u>Jury d'appel</u>	(cf. article 20.3 des règlements généraux) : le jury d'appel est composé de 3 à 5 personnes : le (la) délégué(e) de la CTN, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant (e), un membre du jury, plus éventuellement deux personnes à désigner sur place.
<u>Règlements disciplinaires</u>	Conformément à l'article 20, 1^{er} alinéa des règlements généraux de l'UGSEL : « les représentants du conseil national, de la commission sportive nationale, présents à la compétition, avec le comité organisateur, peuvent prendre ensemble et d'un commun accord dans le cas prévu à l'article ci-dessus et après enquête, toute sanction qui s'impose (rappel à devoirs, suspension ou expulsion d'un(e) athlète, d'un dirigeant ou d'une équipe) et exiger le remboursement des dégâts constatés ». Lire également les articles 17, 18 et 19 des règlements généraux.
<u>Dossards et licences</u>	Les dossards seront remis aux responsables des établissements à l'accueil le vendredi soir ou le samedi matin Les licences seront vérifiées à la chambre d'appel Les concurrents devront porter leur dossard sur la poitrine, attaché par 4 épingles. Le dossard sera composté lors du contrôle des licences à la chambre d'appel. Après le compostage, tous les concurrents devront rester dans la zone de départ ATTENTION : tout dossard non composté entraînera le non classement de son titulaire

Modifications d'équipes

Les compositions d'équipes pour le championnat national devront être communiquées **OBLIGATOIREMENT** à l'aide du formulaire figurant sur le site national, **au plus tard le jeudi 3 décembre 2015**

Les modifications éventuelles de composition d'équipes devront nous être communiquées par écrit, et envoyées soit par mail, soit par fax, jusqu'au 10 décembre 2015 dernier délai.

A titre exceptionnel, une modification de dernière minute pourra avoir lieu le vendredi 11 décembre 2015, et jusqu'à 9h30 le samedi matin dernier délai par téléphone au 06 34 47 06 10.

ATTENTION : passé ce délai plus aucune modification ne sera acceptée

Article 4 « Composition des équipes » :

Article 4.3 : dans le cas où une équipe qualifiée ne peut présenter 4 coureurs au départ, les athlètes non qualifiés à titre individuel pourront participer à la compétition mais figureront « hors concours » dans le classement individuel, en catégorie minime, cadet(te), junior

Tenue

Le short ou le cuissard est obligatoire. En aucun cas, les 2 ensembles ne seront tolérés. Le bermuda ou le caleçon dépassant du short est interdit. Le port du maillot de l'établissement est obligatoire (cf art 26 et 27 des règlements généraux)



UGSEL

Fédération Sportive Éducative
de l'Enseignement Catholique

CHARTRE

ÉTHIQUE ET SPORTIVE

Un championnat Ugsel est une compétition sportive mais aussi un moment privilégié de rencontre, de partage, de convivialité, dans la logique des valeurs prônées par le projet éducatif de l'Ugsel ancré dans celui de l'Enseignement catholique.

Chaque participant, détenteur d'une licence sportive, représente son établissement. Il est, de par son comportement sur et en dehors du terrain, acteur du bon déroulement de la compétition et des protocoles mis en place en s'interdisant notamment la consommation de produits à risque (dopage, alcool, tabac et autres produits).

Cette charte implique aussi l'acceptation des propositions de l'organisateur en matière d'hébergement et de restauration, ainsi que la participation à l'animation pastorale et aux événements d'ouverture culturelle éventuels.

Le **jeune** s'engage à être respectueux du jeu, des règles, de lui-même et de tous les acteurs de la compétition (partenaires, adversaires, juges ou arbitres, bénévoles...).

L'**adulte** est responsable du comportement des jeunes qui lui sont confiés et garant du respect des règles éthiques et sportives. Il agit par délégation de son **chef d'établissement**.

L'**organisateur** s'engage à tout mettre en œuvre pour que la manifestation se déroule dans le respect des cahiers des charges, tout en favorisant l'accueil et la convivialité.

La présente charte devra être validée par toute association sportive participant à une compétition organisée par l'Ugsel.



ÉDUCER ... TOUT UN SPORT !

UGSEL

FÉDÉRATION SPORTIVE ÉDUCATIVE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

277 RUE SAINT JACQUES - 75240 PARIS CEDEX 05

TÉL. : 01 44 41 48 50 - www.ugsel.org

PROGRAMME GENERAL

TEMPS PASTORAL : « Sur les pas de Saint Yves » à l'entrée du self, pendant toute la durée du national avec la présence de Monseigneur MOUTEL évêque de Saint-Brieuc Tréguier.

Vendredi 11 décembre 2015

16h00 à 19h00	Accueil administratif et hébergement au Lycée de POMMERIT Bâtiment ROUZIC Accueil convivial salle des sports du lycée
19h00 à 20h15	Repas au self du lycée
20h30	Repas officiel au lycée

Samedi 12 décembre 2015

9h00 à 11h00	Accueil administratif au Lycée de POMMERIT Bâtiment ROUZIC
9h00	Accueil du jury au self du lycée
10h00	Réunion du jury au self du lycée
10h45	Ouverture officielle au podium. Présence de l'évêque (sous réserve)
11h00	Course ULIS des korrigans*
10h45 à 13h30	Repas au self
14h00 à 15h00	Retrait des paniers repas à l'entrée du self

COURSES A PARTIR DE 11H00

HORAIRES	CATEGORIES	PARCOURS	DISTANCES (en mètres)
11h00		Course des Korrigans * (ULIS) Point A + 1PB + Arrivée	850
11h30	JF	Départ Point A + 1 PB + 1 GB + Arrivée	3010
11h55	BF2	Départ Point A + 2 PB + Arrivée	1910
12h15	BG2	Départ Point A + 1 PB + 1 MB + Arrivée	2410
12h35	MF1	Départ Point A + 1 PB + 1 MB + Arrivée	2410
12h55	MG1	Départ Point A + 1 PB + 1 GB + Arrivée	3010
13h20	MF2	Départ Point A + 1 PB + 1 MB + Arrivée	2410
13h40	MG2	Départ Point A + 1 PB + 1 GB + Arrivée	3010
14h00	CANICROSS + Podiums équipes : JF-BF2-BG2-MF1		
14h30	CF	Départ Point A + 1 PB + 1 GB + Arrivée	3010
14h55	CG	Départ Point A + 1 PB + 1 MB + 1 GB + Arrivée	4210
15h20	JG	Départ Point A + 1 PB + 2 GB + Arrivée	4810
15h55	Podiums équipes : MG1-MF2-MG2-CF-CG-JG		

*Korrigan : « petit nain » en breton (*Korr*, nain, suivi du diminutif *ig*, et du suffixe *an* pluriel breton)